

revenu modeste, ne pouvant plus joindre les deux bouts. Cette formule de logements est arrivée à point pour moi et je suis convaincu ne pas être la seule à vivre cette situation. Je fait partie de l'A.Q.D.R., l'Association Québécoise pour la Défense des Droits des Pré-retraités et Retraités, et je peux vous assurer que tout ce qui touche au logement m'intéresse et que je suis tous les programmes de très près.

Veuillez, monsieur, accepter mon appréciation et mon encouragement. Continuez.

Marie-Paule Langlois
Présidente de la Coop d'Habitation
du Boulevard Rosemont.

Monsieur le président, lorsque des personnes nous rendent des témoignages, je pense qu'au lieu de continuellement critiquer,—il est normal que le fait d'être dans l'opposition officielle en permanence développe un sens négatif,—mais je pense qu'à la suite d'une série de programmes comme celle-là, on doit en féliciter le ministre des Finances. Les programmes que je viens d'énumérer devraient créer environ 65,000 emplois au cours des deux prochaines années. Je pense que ceci est important. De plus, le gouvernement est disposé à faire preuve de souplesse à l'égard du programme relatif au régime de construction de logements locatifs qui permet des prêts sans intérêt de \$7,500. Le gouvernement est disposé pour certaines régions à augmenter ce montant. Il faut rappeler que ce programme est passé en mars dernier à 30,000 unités de logements et qu'on prévoit la création de 50,000 emplois supplémentaires. Et ceci, je dois le dire, est un autre programme dont les représentants de la ville de Montréal sont fiers, et ils désirent l'utiliser amplement. Monsieur le président, le ministre a annoncé que le Régime canadien de renouvellement hypothécaire institué en novembre dernier sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1983. De cette façon tous les petits propriétaires qui doivent consacrer à leur hypothèque plus de 30 p. 100 de leur revenu brut, par suite d'un renouvellement intervenant depuis hier soir, auront droit à une subvention allant jusqu'à \$3,000. Il ne sera plus nécessaire de reporter l'intérêt pour être admissible à une subvention.

● (2150)

Monsieur le président, je suis convaincu que les citoyens et citoyennes de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie seront heureux de bénéficier de ces programmes dans le domaine de l'habitation et de la création d'emplois. Permettez-moi de rappeler qu'à la suite d'une consultation avec mes neuf autres collègues de l'Est de Montréal nous avons demandé des programmes de création d'emplois par l'habitation et l'aide directe à l'entreprise. C'était à la suite d'une consultation des gens de l'Est de Montréal à l'occasion d'une tournée antenne économique de quatre jours. Monsieur le président, le ministre a aussi annoncé, pour la petite entreprise l'injection de 500 millions de dollars pour aider les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs en matière de taux d'intérêt, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de fermetures d'usine et de permettre de diminuer le nombre de pertes d'emplois. Voici, monsieur le président, d'importantes mesures afin de combattre le chômage.

Maintenant, regardons les mesures que le gouvernement a décidé de mettre en place pour combattre l'inflation, un mal qui affecte tous les citoyens, mais surtout les citoyens à moyen et à faible revenus. Il faut se souvenir que le ministre a demandé à tous les Canadiens de travailler ensemble afin de diminuer le taux d'inflation, mais il a tenu à protéger les

Le budget—M. Malépart

citoyens à faible revenu, que ce soit les familles à revenu moyen recevant l'allocation familiale et le crédit impôt-enfant, ou les personnes du troisième âge recevant le supplément de revenu garanti. Au sujet de la première mesure visant à combattre l'inflation, le gouvernement a décidé de limiter les augmentations de salaire à 6 p. 100 pour les 12 prochains mois et à 5 p. 100 pour les 12 mois subséquents dans le secteur public fédéral.

Les premiers touchés seront les députés, les ministres et les sénateurs. De plus d'être limités à des augmentations de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante, le ministre a annoncé que nous subirons une diminution de salaire cette année. De plus, les fonctionnaires du gouvernement et les employés des sociétés de la Couronne auront leurs augmentations limitées à 6 p. 100 pour les 12 prochains mois et à 5 p. 100 pour les 12 mois suivants. De plus, le gouvernement limitera l'indexation applicable aux exemptions personnelles aux tranches d'imposition à 6 p. 100 pour l'année d'imposition 1983 et à 5 p. 100 pour l'année d'imposition 1984. À compter du 1^{er} janvier 1983, l'indexation des pensions versées aux anciens membres du Parlement et fonctionnaires sera limitée à 6 p. 100 pour les 12 prochains mois et à 5 p. 100 pour les 12 mois suivants. À compter des mêmes dates, le facteur d'indexation applicable aux allocations familiales et à la sécurité de la vieillesse sera également limité à 6 et à 5 p. 100 pour les 12 prochains mois.

Mais, monsieur le président, je suis heureux que le ministre des Finances ait tenu à protéger les familles à revenu modeste en augmentant de \$50 le crédit impôt-enfant pour l'année d'imposition 1982 et en laissant tout le montant entièrement indexé. Cette hausse portera le crédit impôt-enfant de \$293 à \$343 par enfant. Je crois que cette décision est beaucoup plus juste que celle que le gouvernement du Parti québécois a prise à Québec le 1^{er} janvier, savoir n'accorder aucune augmentation au niveau de l'indexation des allocations familiales, et j'aimerais rappeler à mes amis progressistes conservateurs que lorsqu'ils étaient au pouvoir, à ce sujet-là il y avait un comité pour supprimer l'universalité des allocations familiales. Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre qui a protégé les personnes du troisième Âge en maintenant l'indexation complète pour toutes les personnes recevant une partie ou la totalité du supplément de revenu garanti. Encore là le ministre des Finances n'a pas suivi l'exemple du gouvernement Lévesque lorsqu'il a décidé, le premier janvier, d'indexer ce qu'on appelle l'aide sociale à 8 p. 100 plutôt que le montant de l'indexation et d'indexer pour les mères de famille avec enfant seulement à 6 p. 100 puisqu'il a décidé de tenir compte des augmentations des allocations familiales que le gouvernement fédéral accorde et du crédit impôt. De plus à mes amis progressistes conservateurs, en ce qui concerne la pension de base, j'aimerais rappeler qu'ils avaient un comité qui étudiait aussi en vue d'abolir l'universalité des pensions, ce n'était pas de limiter l'augmentation à 6 p. 100, mais le leur enlever. Il faudrait peut-être qu'ils soient honnêtes dans leurs propos aujourd'hui. Et de plus, les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

Monsieur le président, pour combattre l'inflation, le gouvernement canadien ne se contente pas de limiter la hausse des salaires, mais il demande aussi aux organismes fédéraux qui réglementent les prix des biens et des services essentiels, comme les transports publics, les communications publiques et